

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de renouvellement de la concession de plage naturelle accordée à la commune de LEUCATE (lieudits Port Leucate « zone naturiste, Leucate Plage et La Franqui)



Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude chargé de l'administration de l'Etat dans le département informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le projet de renouvellement de la concession de plage naturelle accordée à la commune de Leucate (lieudits Port Leucate « zone naturiste », Leucate Plage et La Franqui, se déroulera du 27 mai 2013 au 25 juin 2013 inclus à la mairie de Leucate, siège de l'enquête.

Pour diligenter cette enquête, M. Christian KHAL, a été désigné commissaire enquêteur, par décision du 26 mars 2013 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Leucate aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00) ainsi qu'à la mairie annexe de Port Leucate (du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registre ouverts à cet effet. Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de Leucate ou à la mairie annexe de Port Leucate.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Leucate les :

- 27 mai 2013 de 8H30 à 11H30
- 25 juin 2013 de 15H00 à 18H00

et à la mairie annexe de Port Leucate le :

- 14 juin 2013 de 14H00 à 17H00

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Leucate, à la mairie annexe de Port Leucate et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site Internet de la préfecture de l'Aude : <http://www.aude.pref.gouv.fr/> (rubrique publication). Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire).

La personne responsable du projet est M. Michel PY, maire. Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Valérie Millard (valerie.millard@mairie-leucate.fr) ou de Monsieur Jim TAMAS (jim.tamas@mairie-leucate.fr) – Tél : 04 68 40 51 05.

L'autorité compétente pour prendre la décision du renouvellement de la concession de plage naturelle est le préfet de l'Aude. S'il décide de ne pas suivre un avis défavorable rendu par le commissaire enquêteur, l'arrêté portant le renouvellement de la concession de plage naturelle devra être motivé.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Leucate, à la mairie annexe de Port Leucate, à la préfecture de l'Aude et à la direction départementale des territoires et de la mer, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Carcassonne, le 29 AVR. 2013

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude,
chargé de l'administration de l'Etat dans le
département,



Olivier DELCAYROU